

Affaire Nkunda : la Cour suprême rwandaise se déclare incompétente

@rib News, 28/03/2010 â€“ Source AFPLa Cour suprême du Rwanda, saisie dâ€™une requête de remise en liberté de l'ex-rebelle tutsi congolais Laurent Nkunda, s'est déclarée incompétente et a renvoyé l'affaire devant la justice militaire, a-t-on appris vendredi de source judiciaire. "La Cour suprême s'est déclarée incompétente et a renvoyé l'affaire devant un tribunal militaire", a indiqué l'un des avocats de M. Nkunda, Aime Bokanga. La Cour suprême a justifié sa décision par le statut de militaire du chef d'État-major de l'armée rwandaise, le général James Karabe, considéré comme étant à l'origine de la détention de l'ex-chef rebelle congolais, a expliqué Me Bokanga.

Ni le procureur, ni le général Kabarebe n'étaient présents à l'audience ce vendredi. "Pour nous, c'est une déception", a commenté Me Bokanga, pour qui la justice rwandaise "n'a pas pris en compte la dimension humaine de l'affaire", alors que M. Nkunda "est détenu sans procès depuis plus d'un an". Laurent Nkunda avait été arrêté en janvier 2009 à Gisenyi, ville rwandaise frontalière avec Goma, dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), alors qu'il était à la tête de la rébellion du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Il est depuis lors en résidence surveillée en périphérie de Kigali. Nkunda avait mis en route dans le Nord-Kivu (Est de la RDC) l'armée congolaise en octobre 2008 et menacé de faire tomber Goma. A la suite d'un retournement d'alliance, les armées congolaise et rwandaise avaient lancé le 20 janvier une opération conjointe sans précédent contre les rebelles hutus rwandais dans l'Est de la RDC, qui avait par ailleurs abouti à l'arrestation de Nkunda.